

ST-FRANÇOIS

Richard Hubson, contre Israël Bourque, défendeur et Denis C. Beliveau, curateur. Une propriété immobilière dans le deuxième rang, de Weedon. Vente en la paroisse de St-Janvier, dans le dit canton, le 17 d'avril. R. le 31 juillet.

George W. Taylor, contre Marie Opportune Royer et al. Un lot de terre situé dans le village de Lennoxville. Vente en la paroisse de St-Antoine de Lennoxville dans le dit canton, le 16 d'avril. R. le 1er mai.

La Banque des Cantons de l'Est, contre C. H. Adams et Geo. W. Merrill. Lots et partie de lots. Vente en la paroisse de St-Adolphe de Dudswell le 3 mars. R. 30.

Zotique Deslauriers failli et J. P. Royer et Robt. R. Burrage curateurs conjoints. Un terrain en le canton de Wotten Vte. à St-Hippolite le 2 mars. R. sans délai.

H. J. et L. H. Johnson faillis et J. P. Royer Robt. R. Burrage curateurs conjoints. Un morceau de terre dans le canton de Barnston. Vente en la paroisse de St-Edmond le 29 février. R. sans délai.

TROIS-RIVIÈRES

Amable Bruneau et al, contre Théodule Garceau. Une terre située dans la paroisse de St-Maurice. Vente en la dite paroisse, le 24 d'avril. R. le 11 mai.

Joseph Chevalier, contre Henri Piché. Un emplacement situé en la ville de Louiseville. Vente en la paroisse de St-Antoine de la Rivière du Loup, en la ville de Louiseville, le 17 d'avril. R. le 2 mai.

Dame Liza Desaulniers, contre Arthur Desaulniers. Un emplacement situé dans le village de la paroisse de St-Alexis des Monts. Vente en la dite paroisse, le 21 d'avril. R. le 30.

The General Mining Association (limited), contre The Three Rivers Gas Company alias La Compagnie de Gas des Trois-Rivières. Un terrain situé en la cité des Trois-Rivières. Vente au bureau du shérif, le 18 d'avril. R. le 11 mai.

Henri Joseph Delisle, contre Edouard Bellemare. Partie du lot No. 198 de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche. Partie du lot No. 294 de la même paroisse. Une autre portion de terre située dans l'cession sud de la Grande-Rivière. La moitié indivise d'une autre terre située en la dite paroisse d'Yamachiche. La moitié indivise d'une autre terre à bois de la paroisse de St-Etienne des Grès. Vente des Nos. 1, 2, 3 et 4, à la porte de l'église de Ste-Anne d'Yamachiche, le 22 d'avril et le No 5 à la porte de l'église de la paroisse de St-Etienne des Grès, le même jour. R. le 30.

Jos. Lachance contre Ant. Leveillé et ux. Emplacement, terrain et terre. Vte. le 3 mars. R. le 2.

Jos. Lachance contre Sara Brunelle et vir. Un emplacement en la paroisse de St-F-Xav. de Batiscan. Vente en la dite paroisse le 2 mars. R. le 2.

Pierre Gravel et al., contre Denis Beliveau. Un emplacement et une terre situés en la ville de Nicolet. Vente à St-Jean-Baptiste, le 21 mars. R. le 18 d'avril.



BELMONT RETREAT

QUÉBEC

J. M. Mackay, Propr.

L'INTEMPERANCE GUERIE

Traitement sûr et
permanent

Les alcoolisés sont des malades;
envoyez-nous les, nous les
guérirons.

SOLIDITÉ

- ET -

DURÉE

Sont les deux qualités qui ex-
cellent dans nos chaussures.

Essayez-les et vous verrez.

Nos voyageurs auront bientôt le plaisir de vous les montrer et
vous en jugerez.

Adressez-vous aussi pour vos chaussures
" Jacques-Cartier " et " Goodyear
Patent " au plus grand entrepôt de
Québec—chez.....

J. H. BEGIN,

121 rue St-Joseph

ESPACE RETENU Par

Vandry & Matte

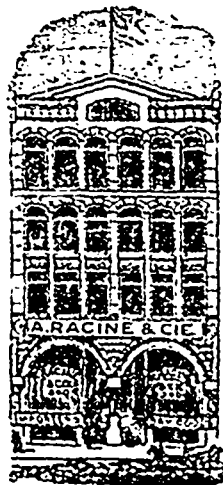
(OCTAVE MATTE, Successeur)

MAÎTRES-PLOMBIERS

169 Rue St-Jean, Québec.

Tapis & Prelarts

SOUMISSIONS



A. RAGINE & CIE

IMPORTATEURS ET

JOBBER

- EN -

MARCHANDISES

SECHES

Général

DE TOUTES SORTES.

340 et 342 RUE ST-PAUL

- ET -

- 179 et 181 -

DES COMMISSAIRES

MONTRÉAL

Agence de Québec:

33 Rue Sault-au-Matlot

J. E. ROCHETTE

Des Soumissions scellées seront reçues à la
résidence épiscopale de Charlottetown, I. P. E.,
d'ici au samedi le 14e jour de mars 1896, pour la
construction de la nouvelle cathédrale catholique
de cette ville, suivant les plans et devis qui peu-
vent être vus à la résidence épiscopale ou au bu-
reau de M. F. X. Berlinguet, architecte, 209 rue
St-Jean, Québec.

Des garanties satisfaisantes seront requises pour
l'exécution parfaite du contrat.

Les soumissions devront être accompagnées d'un
chèque certifié de 5% du montant de la dite sou-
mission. Le chèque sera remis dans le cas où la
dite soumission ne serait pas acceptée.

Dans le cas où la dite soumission serait acceptée,
si le soumissionnaire refuse de signer le contrat ou
de donner les garanties exigées, son chèque sera
confisqué, forfait, etc., etc.

Les soumissions devront être adressées comme
suit: " Soumission pour la nouvelle cathédrale
catholique romaine de Charlottetown, I. P. E. "

Le comité ne s'engage pas à accepter la plus
basse ni aucune des soumissions.

Par ordre du comité.

STEPHEN T. WHITTY,

Résidence épiscopale
Charlottetown, I. P. E.
3 fév. 1896.

Secrétaire.